

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 22  
- votant par procuration 7  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 5 décembre 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte POLLET
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.106/12.25**

**Objet : Budget Ville 2026  
Versement d'acomptes de subventions aux associations**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 04.12.2025

**Délibération n° : D.106/12.25**

**Objet : Budget Ville 2026  
Versement d'acomptes de subventions aux associations**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que certaines associations locales, sportives ou non sportives, doivent procéder chaque début d'année à des règlements impératifs, notamment lorsqu'elles emploient du personnel ou lorsque leurs activités le justifient.

Afin de permettre à ces associations d'honorer leurs dépenses de janvier à mars 2026, et dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026 de la Ville, il convient de leur accorder des acomptes de subventions par douzièmes, calculés sur la base des subventions attribuées sur l'exercice 2025.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-29,

Considérant que la Ville se doit de maintenir le bon fonctionnement des associations,

*Considérant que la seule présence de conseillers intéressés au cours de ladite délibération peut influencer le vote du Conseil Municipal, les élus membres des associations ne prennent pas part au débat et se retirent au moment du vote de la présente délibération,*

*Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt les élus membres des associations ne prennent pas part au vote de la délibération,*

*Considérant qu'afin d'éviter d'influencer le vote du Conseil Municipal et afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Mme le Maire, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, , M. Thierry GIMAY, Mme Sourayo OUF (élus de la majorité) et M. Patrick CIBOIS et Mme Arlette LECACHEUR (élus de l'opposition) membres d'associations ne prennent pas part au débat, se retirent au moment du vote et ne prennent pas part au vote de la délibération.*

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 04.12.2025

**Délibération n° : D.106/12.25**

**Objet : Budget Ville 2026  
Versement d'acomptes de subventions aux associations**

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026 de la Ville, le versement d'acomptes de subventions, aux mois de janvier, février et mars 2026, aux associations ci-dessous :

Association	Montant global des sommes versées (en €) <i>(les paiements s'effectuant sous la forme de 3 acomptes de montants identiques versés aux associations en janvier, février et mars 2026)</i>
Association Culturelle Juliobona	157 374,00
USL Omnisport	40 194,00
Maison des Jeunes et de la Culture	35 751,00
Objectif Vélo Tout Terrain	1 584,00

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Soit 15 voix pour (M. BELGHACHEM, Mme PATIN, M. LEMAÎTRE, Mme POLLET, M. MOUDJIH A FIONG, M. HAMMAN, M. LEPAREUX, M. BELGHACHEM, M. GONZALEZ, M. DUHAMEL, M. WALCZAK, Mme DE MILLIANO, M. GOGNET, Mme TAKARLI, Mme BEAUMONT)*

**LES 13 ELUS MEMBRES DES ASSOCIATIONS N'ONT PAS PRIS PART AU DÉBAT, SE SONT RETIRÉS AU MOMENT DU VOTE ET N'ONT DONC PAS PRIS PART AU VOTE.**

*Etant précisé que Mme Couture ayant donné pouvoir à Mme Lecacheur, élue membre d'association, sa voix n'a donc pas été comptabilisée.*

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Arlette LECACHEUR.